

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/02/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	15

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Mantes la  
Jolie  
Le : 22/02/2021  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2021, le 19 Février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni en salle de réunion du 1er étage du bâtiment socio-éducatif, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 15/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/02/2021.

**Présents** : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : CORDIEZ Christine, de BERTRAND France, DESHUMEURS Carmela, GARRIER Amandine, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, PIERRE Alain

**Absents ayant donné pouvoir** :

BLAVOET Amélie a donné pouvoir à LE BAIL Patrice  
GACEMI Agnès a donné pouvoir à LE BAIL Patrice  
LECUIR Christophe a donné pouvoir à PIERRE Alain  
LEVACHER Thierry a donné pouvoir à CORDIEZ Christine  
GOMEZ José a donné pouboir à FAURE Patrick

**A été nommé secrétaire** : Arnaud CASTIGLIONE

### 2021-II-02 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DETR 2021 POUR L'IMPLANTATION DE 12 CAMERAS DE VIDEOPROTECTION (annule et remplace la délibération 2020-VI-23)

Le projet d'implantation d'un système de vidéoprotection de 12 caméras sur le territoire communal s'élève à 60.472,36 € HT soit 72.566,83 TTC.

Les travaux de raccordement électrique de ces 12 caméras s'élèvent à 4.066,00 € HT, soit 4.888,00 € TTC.

Cette opération d'équipement entre dans la catégorie prioritaire n°3 : Nouvelles technologies retenue par la circulaire préfectorale n°45 du 10 février 2020. Le taux de subvention s'élève à 30% du montant des travaux hors taxe plafonné à 390 000 €.

Considérant que cette opération d'équipement est éligible, il convient de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2021.

L'enveloppe globale de cette opération de travaux est d'un montant de 64.527,36 € HT, soit 77.432,83 € TTC portant le montant de subvention sollicité à 23.009,85€.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'exposé de M. le Maire concernant le programme de mise en place d'un système de vidéoprotection comprenant 12 caméras sur l'ensemble du territoire communal,

**Considérant** le devis de la société EXO7 pour la fourniture et la pose de 12 caméras dont 7 à lecture de plaque minéralogiques et 5 "environnement" pour un montant de 60.472,36 € HT soit 72.566,83 TTC,

**Considérant** le devis de la société Alain Electricité pour les travaux de raccordement des caméras d'un montant de 4.066,00 € HT, soit 4.888,00 € TTC,

**Considérant** les conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux - exercice 2021, conformément à la circulaire préfectorale n°45 du 10 février 2020, soit 30% du montant des travaux hors taxe plafonné à 390 000 € pour la catégorie prioritaire n°3 : Nouvelles technologies

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide :

- **d'adopter** le projet d'implantation d'un système de vidéoprotection de 12 caméras pour un montant total de 64.538,36 euros HT soit 77.454,83 TTC, raccordement, fourniture et pose compris.
- **De présenter** un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2021.
- **De s'engager** à financer la part des travaux restant à sa charge par l'autofinancement.
- **Que** la dépense sera inscrite au budget 2021, article 2158 section d'investissement.
- **Que** la recette sera inscrite au budget 2021 dès notification, article 1311 section d'investissement.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22/02/2021  
Le Maire,  
Patrice LE BAIL

